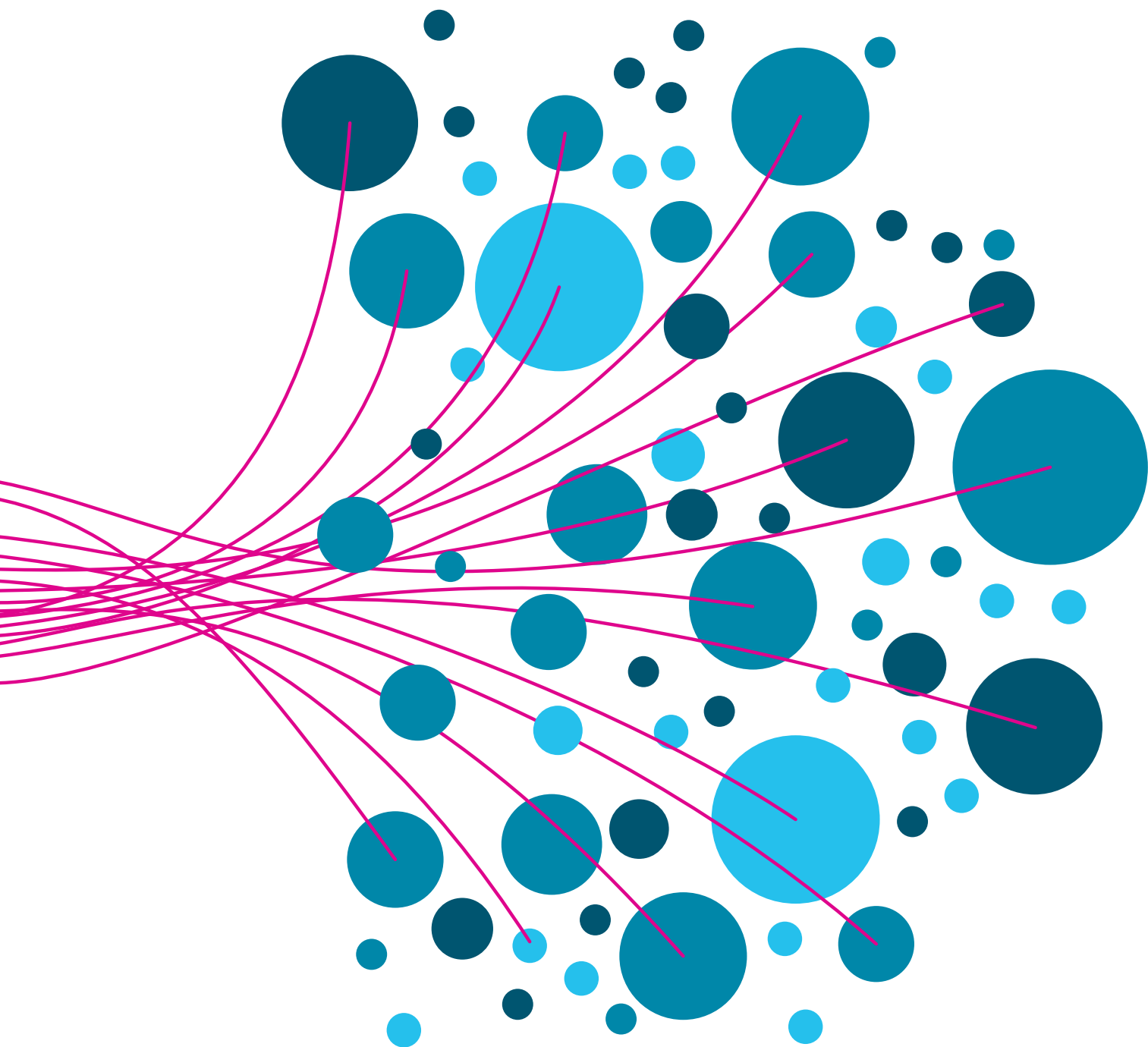


FONDATION  
GENÈVE GENEVA  
PLACE FINANCIAL  
FINANCIÈRE CENTER

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ

2016



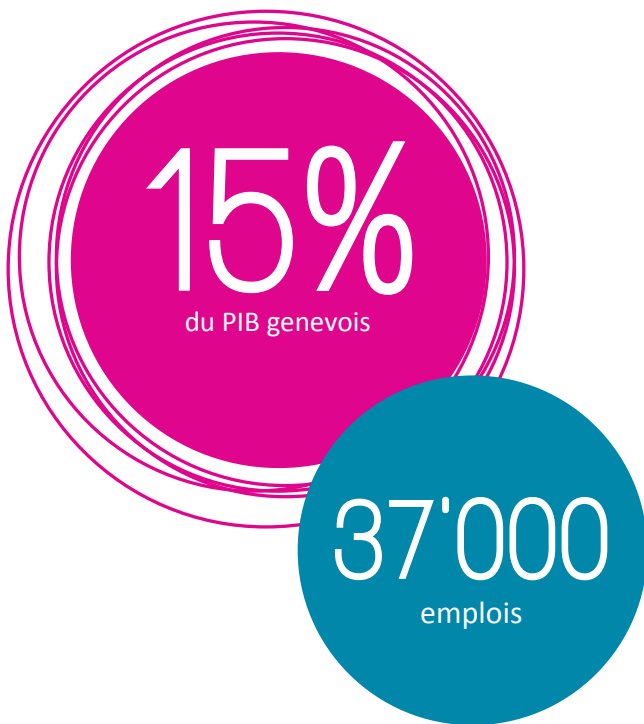
# La Fondation Genève Place Financière

Créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, la Fondation Genève Place Financière est l'organe faîtière de la place financière. Générant 37'000 emplois et contribuant à hauteur de 15 % du PIB genevois, le secteur financier repose sur trois piliers : la gestion de fortune privée et institutionnelle, le financement du négoce de matières premières ainsi que la banque commerciale et de détail. Avec la présence d'activités telles que l'affrètement maritime et la surveillance, Genève bénéficie d'un centre de compétences et d'un "cluster" uniques au monde. La Fondation Genève Place Financière a pour mission essentielle de promouvoir cette chaîne de valeurs et œuvre au développement de conditions-cadres optimales pour l'ensemble des partenaires de la Place.



# Sommaire

<b>1</b>	<b>Message du Président</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Le contexte conjoncturel</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Conditions-cadres</b>	<b>6</b>
	<b>1. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif</b>	<b>6</b>
	Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et Loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin) ; La réglementation face à l'évolution technologique ; Mise en œuvre des Recommandations du GAFI	
	<b>2. Pour une fiscalité attractive</b>	<b>8</b>
	<b>En Suisse</b>	
	Fiscalité des personnes morales Fiscalité des personnes physiques	
	<b>Au plan international</b>	
	Echange international de renseignements en matière fiscale	
<b>4</b>	<b>Communication et promotion</b>	<b>13</b>
	Relations avec les médias ; Sondage d'opinion 2017 sur les questions bancaires actuelles ; Evénements ; Partenariats et soutiens	
<b>5</b>	<b>Formation</b>	<b>17</b>
	Favoriser l'excellence ; Choisir un métier	
<b>6</b>	<b>Conseil</b>	<b>21</b>
<b>7</b>	<b>Secrétariat</b>	<b>22</b>
<b>8</b>	<b>Commissions permanentes</b>	<b>23</b>
<b>9</b>	<b>La place financière genevoise en chiffres</b>	<b>25</b>



# 1

## Message du Président

Quelles priorités pour l'avenir ?

### Emplois, compétitivité et innovation motivent notre action !

Le présent rapport d'activité donne un aperçu des développements qui ont marqué, au cours des douze derniers mois, les principaux dossiers suivis par la Fondation Genève Place Financière (FGPF).

Durant l'année écoulée, la FGPF s'est attachée à renforcer son action afin que tout soit mis en œuvre à Genève, tout comme en Suisse, pour renforcer l'attractivité de la place financière que ce soit pour les clients, les entreprises ou les talents.

Dans cet esprit, la Fondation a multiplié les contacts avec nos autorités cantonales, en particulier avec les Conseillers d'Etat en charge des finances et de l'économie, respectivement M. Serge Dal Busco et M. Pierre Maudet. L'année 2016 a également permis de développer des partenariats public-privé autour de la compétitivité de la place financière et des FinTechs.

Le dialogue a aussi été entamé avec M. André Schneider, nouveau directeur général de l'aéroport de Genève. La garantie d'une desserte aéroportuaire optimale est effectivement essentielle à la prospérité de nombreux secteurs économiques genevois, dont la place financière, largement tournés vers l'exportation. Une rencontre s'est également tenue avec le Prof. Martin Vetterli, Président de l'EPFL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, qui a permis de mettre en lumière les perspectives fascinantes qui s'ouvrent à l'EPFL en matière d'innovation, en particulier dans le domaine des FinTechs.

Les emplois, la compétitivité et l'innovation forment le cœur de notre engagement. Ces notions largement interdépendantes façonneront l'avenir de notre Place.

#### Les emplois

Les métiers de la finance demeurent fondamentalement des métiers de personnes. La réputation de la place financière dépend avant tout de la qualité des services offerts. Selon le récent sondage d'opinion conduit par l'Association suisse des banquiers (cf. p. 13), 62% des Suisses estiment que les banques helvétiques se distinguent de la concurrence internationale grâce à un personnel jugé très compétent.

Les quelques 37'000 collaboratrices et collaborateurs qui travaillent à Genève dans le secteur financier constituent donc le ciment de notre Place. C'est pourquoi, la FGPF est soucieuse de pouvoir continuer à attirer les talents et à faire en sorte qu'ils bénéficient d'une formation en phase avec l'évolution rapide des professions concernées.

Par conséquent, la FGPF s'est particulièrement engagée à promouvoir la filière de l'apprentissage directement dans les écoles, car elle constitue l'une des clés du succès de l'économie suisse (cf. p. 19).

Dans le domaine de la formation continue, la FGPF s'est impliquée dans la mise en place du standard SAQ qui doit conduire à une certification reconnue à l'échelle du pays, tout en insistant sur l'importance d'assurer une pluralité des filières permettant d'atteindre ce but.

Enfin, à propos de l'attractivité de la Place suisse pour les talents en provenance de l'étranger, la FGPF a porté une attention particulière aux travaux parlementaires relatifs à la mise en œuvre de l'initiative du 9 février 2014 "Contre l'immigration de masse". La solution pragmatique adoptée par les Chambres fédérales en décembre 2016 devrait permettre d'améliorer la sécurité juridique dans ce domaine.

#### La compétitivité

L'année 2016 n'a malheureusement pas dissipé toutes les sources d'incertitudes. Et leurs effets commencent à se faire ressentir négativement sur la marche des affaires, comme le démontrent les résultats de notre dernière enquête conjoncturelle (cf. p. 5).

Un des points de comparaison cruciaux entre centres financiers reste sans conteste la fiscalité des personnes morales. Les acteurs économiques doivent pouvoir compter sur un degré de prévisibilité et de sécurité juridique élevé afin d'assurer aussi bien leur venue que le développement de leurs activités sur notre sol. L'échec de la troisième réforme des entreprises (RIE III) devant le peuple le 12 février 2017 (cf. p. 8) ouvre une période d'incertitude néfaste pour l'économie.



**Yves MIRABAUD**  
Président

Une autre réforme a connu un sort plus réjouissant. Les projets de Lois sur les services financiers (LSFin) et les établissements financiers (LEFin) sont entre les mains du Parlement qui devrait achever ses travaux cette année encore (cf. p. 6). L'élément central de la LSFin et de la LEFin réside dans le renforcement de l'équivalence de la législation suisse avec les règles appliquées par nos voisins et partenaires, à savoir en particulier les membres de l'Union européenne. Cette notion d'équivalence est essentielle pour assurer un accès au marché, en particulier en ce qui concerne les clients professionnels. Par ce biais, la sécurité juridique de notre législation en sortira renforcée. Dans ce contexte, la FGPF salue le dialogue constructif qui s'est instauré entre les différents acteurs de la Place afin d'aboutir à une solution de compromis, en particulier sur la question sensible de la surveillance des gérants de fortune indépendants prévue dans la LEFin.

La compétitivité de la Place passe aussi par son ouverture sur le monde. Pour renforcer ce caractère international, la FGPF a co-organisé la troisième "Chinese-Swiss Financial Round Table" le 24 novembre 2016 (cf. p. 14) qui a réuni des délégations à haut niveau des deux pays partenaires.

### **L'innovation**

Championne en 2016-2017 de la compétitivité selon le World Economic Forum, la Suisse conserve la tête du Global Competitiveness Index pour la huitième année consécutive. La transparence de ses institutions, l'efficacité de son marché du travail, la qualité de ses infrastructures, l'excellence de ses institutions académiques et ses capacités d'innovation permettent à la Suisse d'afficher le score le plus élevé depuis 2007.

Un nouveau champ s'est ouvert avec les FinTechs. Le numérique est d'ores et déjà devenu le principal moteur de l'innovation dans pratiquement tous les secteurs d'activité. Le défi pour la Suisse consiste

à trouver des solutions permettant d'innover avec succès tout en utilisant ou en transformant les ressources et les pratiques commerciales existantes.

Ce n'est donc pas un hasard si la FGPF, en partenariat avec l'Etat de Genève, a accueilli 24 start-ups venues présenter leurs solutions de pointe à la communauté bancaire mondiale sur le "Swis fintech corner" au salon Sibos en septembre 2016 (cf. p. 15). Cette même énergie a contribué à l'organisation du 2<sup>ème</sup> Forum économie numérique en novembre 2016 sur les opportunités liées au "blockchain".

Grâce à l'implication des établissements bancaires, à celui des acteurs des FinTechs et à des conditions-cadres favorables, la place financière genevoise est à même de faire de l'innovation sa marque de fabrique.

Dans ce contexte, la notion d'égalité de traitement ("level playing field") prend tout son sens : les banques qui se lanceraient dans ce domaine doivent bénéficier des mêmes avantages que les start-ups actives dans les technologies financières innovantes. C'est là l'un des enjeux majeurs de la future législation fédérale actuellement en consultation (cf. p. 7).

En conclusion, la FGPF poursuivra son engagement afin que les talents, la compétitivité et l'innovation continuent de contribuer à la valeur ajoutée d'un secteur bancaire et financier bénéficiant à l'ensemble de l'économie. Ces efforts pourront se concrétiser non seulement grâce à une étroite collaboration avec les autorités politiques cantonales et fédérales, mais aussi avec les nombreux acteurs de la Place. C'est pourquoi, la Fondation s'appuie sur un Conseil dont les 14 membres représentent différentes composantes de la place financière lémanique : banquiers privés, grandes banques, banques commerciales et de gestion, banques étrangères, banques cantonales, fiduciaires et avocats. Cette diversité unique dans les compétences et les modèles d'affaires constitue le meilleur gage de succès pour l'avenir !



# 2

## Le contexte conjoncturel

La Fondation Genève Place Financière réalise depuis 2002 une enquête conjoncturelle auprès des banques et des gérants indépendants de la Place. Les résultats obtenus reflètent leur analyse et leur perception sur la marche des affaires et les perspectives pour la place financière genevoise.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle 2016-2017 montrent que la compétitivité de la Place genevoise n'est pas acquise. Les acteurs financiers doivent faire face à de multiples incertitudes qui pèsent sur la marche de leurs affaires et sur l'emploi.

Le premier semestre 2016 a confirmé le fléchissement observé en 2015 dans les effectifs. La courbe du chômage est pourtant restée stable cette année encore. Ceci démontre la grande capacité de résilience de la place financière au sens large (gérants indépendants, gestionnaires de fonds, fiduciaires et autres intermédiaires financiers) qui, grâce à un haut degré de diversité des savoir-faire, a pu absorber la diminution des emplois purement bancaires.

Cette réduction des effectifs concerne essentiellement le territoire national. A l'étranger, au contraire, la création d'emplois progresse. Les causes de ce phénomène sont diverses. L'attractivité de la place financière repose sur ses talents et dépend de la possibilité de servir la clientèle depuis Genève. A cela s'ajoute que les établissements financiers sont contraints de mieux maîtriser leurs coûts pour faire face aux pressions exercées par les vagues réglementaires et une concurrence féroce au niveau international.

L'initiative du 9 février 2014 contre l'immigration de masse a créé une incertitude dommageable. Même si Genève peut être fier de posséder une main d'œuvre de qualité, la place financière doit pouvoir continuer de recruter des experts où qu'ils se trouvent afin de répondre à une clientèle internationale. En décembre 2016, le Parlement a adopté une loi permettant une mise en œuvre pragmatique de cette initiative dans la perspective d'une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'absence de visibilité sur l'amélioration de l'accès aux marchés étrangers, en particulier à celui de l'Union européenne qui constitue le plus grand partenaire de la Suisse, explique le fait que les banques engagent davantage hors du territoire national. Sur ce point, l'enquête conjoncturelle réalisée par la Fondation Genève Place Financière révèle que

si la Suisse ne devait pas obtenir l'accès au marché européen, cela serait de nature à modifier profondément le modèle d'affaires, en particulier des plus grands établissements. Le risque de délocalisation est réel et la création d'emplois à l'étranger démontre que les décisions politiques – qui se font attendre dans ce dossier – n'avancent pas au même rythme que les décisions stratégiques des entreprises qui se doivent de rester compétitives.

L'enquête conjoncturelle 2016-2017 souligne qu'au-delà de ces enjeux nationaux, les acteurs financiers sont préoccupés par les questions relatives à l'imposition des personnes morales. Cette dernière est un des points de comparaison cruciaux entre centres financiers. La troisième réforme de l'imposition des entreprises devait permettre la mise en place d'un système transparent et pérenne. Son échec lors de la votation du 12 février 2017 ouvre ainsi une période d'insécurité juridique qui constitue un frein à la prospérité genevoise (cf. p. 8).

Dans ce tableau nuancé, deux éléments positifs méritent d'être mentionnés. L'"asset management" et le négoce de matières premières sont des activités dans lesquelles les intermédiaires financiers ne prévoient pas de réduire leurs effectifs. Il en va de même pour les domaines de la "compliance", de la fiscalité et de la gestion des risques ainsi que dans ceux liés à l'avènement des nouvelles technologies.

La consolidation du secteur bancaire est un autre indice à considérer avec attention. Il s'agit d'un phénomène naturel et constant pour une place compétitive. Il faut s'attendre à ce que la consolidation du secteur bancaire se poursuive sous l'effet de l'augmentation des charges et des pressions sur les revenus. La tendance à la segmentation, par laquelle les banques se concentrent sur un nombre limité de marchés et sur certains types de clients y contribuera également.

La prospérité future de la place financière genevoise repose en grande partie sur sa capacité à innover en matière de formation, de produits et de services ainsi que dans les FinTechs. La place financière est composée d'un large éventail de métiers. L'objectif n'est pas de créer des banques FinTech, mais d'introduire les FinTechs dans les banques. Le sondage d'opinion 2017 de l'Association suisse des banquiers (cf. p. 13) montre qu'une large majorité des Suisses est d'avis que les banques feront partie des gagnants de l'évolution digitale.

# 3

## Conditions-cadres

### 1. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif

#### ■ Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et Loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin)

La LSFin et la LEFin visent à créer des conditions de concurrence uniformes pour les intermédiaires financiers et à améliorer la protection des clients. Ces deux projets de loi sont actuellement examinés par le Parlement.

La LSFin doit régler les conditions applicables à la fourniture des services financiers et à l'offre d'instruments financiers. Le but est de reprendre les standards fixés par la Directive européenne MIFID II, dans un esprit de recherche de l'équivalence.

Après une procédure de consultation mouvementée, le Conseil fédéral a publié son Message en novembre 2015. Le Gouvernement a renoncé aux dispositions les plus controversées, notamment dans le domaine de la procédure civile (renversement du fardeau de la preuve, introduction d'une "class action" selon le modèle américain, constitution d'un fonds destiné à couvrir les frais de procès des clients même lorsqu'ils n'obtiennent pas gain de cause, etc.).

L'élément central de la LEFin réside dans le mode de surveillance des gérants de fortune indépendants (GFI). L'année 2016 a permis aux différents protagonistes de trouver un compromis pragmatique : il est prévu que les GFI devront obtenir une autorisation de la FINMA, mais que la surveillance au quotidien sera conduite par une ou plusieurs organisations, devant encore être créées. Les banques ne devraient ainsi pas être responsables de cette surveillance.

Le Conseil des Etats a adopté ces deux textes durant la session d'hiver 2016. Le dossier est actuellement traité par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N). Du point de vue des intermédiaires

financiers, deux éléments restent problématiques : le renversement du fardeau de la preuve en lien avec la responsabilité liée aux renseignements figurant dans les prospectus et la définition des exigences minimales en matière de formation et de perfectionnement.

Le plénum du Conseil national pourrait examiner la LSFin et la LEFin durant la session d'été ou d'automne 2017, dans la perspective d'une entrée en vigueur à l'horizon 2019.



**Une législation  
financière moderne  
pour une économie  
nationale saine**




## ■ La réglementation face à l'évolution technologique

On se souviendra que le 2 novembre 2016, le Conseil fédéral a décidé de prévoir des allègements réglementaires pour les entreprises actives dans les technologies financières innovantes. Afin de concrétiser cette volonté, le Gouvernement a lancé une procédure de consultation le 1<sup>er</sup> février 2017 portant sur une modification de la Loi et de l'Ordonnance sur les banques (OB). La réforme proposée comporte trois aspects principaux :

- L'exception contenue dans l'OB pour l'acceptation de fonds à des fins d'exécution doit explicitement s'appliquer aux opérations exécutées dans un délai de 60 jours (au lieu du délai de 7 jours selon la pratique actuelle).
- L'acceptation de dépôts du public jusqu'à CHF 1 million ne doit pas être considérée comme une activité commerciale et sera possible sans autorisation. Le but est de permettre à des entreprises de tester un modèle d'affaires avant de solliciter une autorisation.
- Les entreprises qui acceptent des dépôts du public jusqu'à concurrence de CHF 100 millions mais qui ne réalisent pas d'opérations actives doivent bénéficier,

dans les domaines de la présentation des comptes, de l'audit et de la garantie des dépôts, de conditions d'autorisation et d'exploitation moins strictes par rapport au régime actuel de la licence bancaire.

Il convient de saluer une législation propice à l'innovation dans le domaine technologique. En revanche, dans ce contexte également, la notion de « level playing field » devra être respectée. Il faudra notamment exiger que les établissements bancaires qui se lanceraient dans ce domaine bénéficient des mêmes avantages, afin d'éviter une distorsion de concurrence.

 **Equivalence,  
sécurité juridique et  
égalité de traitement**

## ■ Mise en oeuvre des recommandations du GAFI

La Suisse obtient un bon résultat en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le 6 décembre 2016, le GAFI a publié le 4<sup>ème</sup> rapport d'évaluation mutuelle de la Suisse. Notre pays a obtenu un bon résultat d'ensemble, supérieur à la moyenne des pays déjà évalués.

En effet, la Suisse est jugée conforme ou largement conforme en ce qui concerne 31 Recommandations sur 40. En outre, le GAFI n'a identifié aucune lacune fondamentale mais a relevé quelques déficiences dans le dispositif, notamment en lien avec l'absence d'assujettissement à la LBA des avocats, notaires et fiduciaires pour certaines activités non financières, telles que la création de sociétés et de trusts. A cela s'ajoute que le nombre de communications de soupçons est considéré comme

trop faible, au vu de l'importance de la place financière suisse. Enfin, la coexistence du droit et de l'obligation de communiquer est source de confusion.

Conformément à l'usage, la Suisse sera soumise à un processus de suivi. Dans ce contexte, le Département fédéral des finances (DFF) procèdera à une analyse des recommandations contenues dans le rapport du GAFI et soumettra des propositions concrètes au Conseil fédéral dans le courant de l'année 2017.

# 3

## Conditions-cadres

### 2. Pour une fiscalité attractive

#### ■ En Suisse

La Fondation Genève Place Financière (FGPF) suit avec une attention particulière les dossiers liés au domaine de la fiscalité. En effet, la compétitivité et l'attractivité de la Suisse en comparaison internationale dépendent largement des conditions-cadres fiscales en vigueur, tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques.

#### Fiscalité des personnes morales

##### Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

Le 12 février 2017, le peuple suisse a rejeté à près de 60% le volet fédéral de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

Pour rappel, ce projet visait à concrétiser un engagement du Conseil fédéral pris en 2014 visant à abolir les statuts fiscaux dont bénéficient certaines entreprises, afin de répondre aux standards internationaux fixés dans le cadre de l'OCDE et de l'UE. Le but était de pouvoir conserver dans notre pays, grâce à des mesures d'accompagnement adéquates, les entreprises concernées, génératrices d'emplois et de recettes fiscales.

L'ampleur du rejet au niveau national découle de la conjonction de différents facteurs. L'élément essentiel à retenir est la difficulté rencontrée par les partisans du projet à expliquer la nécessité d'une telle réforme qui a été considérée comme beaucoup trop complexe. De leur côté, les opposants ont fondé leur campagne sur des arguments simples, mais contestables : à leurs yeux, la réforme accorderait des cadeaux fiscaux aux grandes entreprises au détriment de la classe moyenne.

En ce qui concerne l'avenir fédéral de cette réforme, le Gouvernement entend avancer rapidement pour respecter le délai de 2019 afin de se conformer aux standards internationaux et supprimer les statuts fiscaux en Suisse. Certains observateurs veulent au contraire temporiser et prendre en considération l'évolution aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, suite au Brexit. D'autres, enfin, ne seraient pas mécontents de voir la réforme enterrée.

Cette situation est source d'insécurité juridique et néfaste à la compétitivité de notre pays.

Dans ce contexte, les jours de la NID (déduction des intérêts notionnels) semblent comptés. En revanche, l'opposition à l'introduction d'un impôt sur les gains en capital privés, telle que voulue à l'origine par la Conseillère fédérale Evelyne Widmer-Schlumpf, reste forte.

Le Conseil fédéral prévoit de présenter les grandes orientations de cette réforme, désormais intitulée Projet fiscal 17, d'ici l'été 2017.

Une certaine confusion règne sur le plan cantonal genevois. Plusieurs groupes politiques ont demandé le retrait pur et simple du paquet de projets de lois du Conseil d'Etat. Ce dernier a toutefois décidé de geler le projet, sans toutefois le retirer. Le canton souhaite attendre que le sujet se décante au niveau fédéral pour déterminer ce qu'il adviendra du projet cantonal.

**La situation est source d'insécurité juridique et néfaste à la compétitivité de notre pays**

## Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières

Le 18 décembre 2015, le Conseil fédéral a ouvert une consultation à propos de la Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières.

Dans le cadre de la procédure de consultation, deux aspects ne font pas l'objet d'une contestation au sein de la place financière, à savoir :

- le fait que les sanctions visant à réduire le bénéfice et qui sont dénuées de caractère pénal soient fiscalement déductibles ;
- le fait que des commissions occultes versées à des particuliers n'ouvrent pas droit à une déduction fiscale.

En revanche, il est demandé, contrairement à ce que propose le projet, que :

- les amendes, peines pécuniaires et sanctions administratives à caractère pénal restent fiscalement déductibles ;
- les frais de procès y afférents et toutes les autres dépenses justifiées par l'usage commercial demeurent également déductibles.

Ce projet très controversé pose des problèmes de principe quant aux limites du caractère exécutoire en Suisse de décisions prononcées à l'étranger dans le domaine de la fiscalité (sous l'angle notamment de la notion d'arbitraire). Le Rapport explicatif du Conseil fédéral ne fait malheureusement qu'effleurer cette question pourtant centrale.

## Fiscalité des personnes physiques

### Initiative sur la protection de la sphère privée financière (initiative Matter)

Ce texte vise à maintenir le secret bancaire pour les clients privés en Suisse dans le domaine fiscal.

L'Association suisse des banquiers (ASB) et le Conseil fédéral ont recommandé le rejet de ce texte, sans y opposer de contre-projet.

Toutefois, en février 2016, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a décidé d'envisager l'élaboration d'un contre-projet. Le but de ce texte serait d'ancrer dans la Constitution fédérale la situation fiscale actuelle, tout en éliminant les éléments allant au-delà du statu quo. Cette proposition a fait l'objet d'une procédure de consultation qui s'est achevée en septembre 2016.

Il en ressort que la gauche, les cantons et l'ASB s'opposent tant à l'initiative qu'au contre-projet. L'ASB estime en particulier que la protection de la sphère privée assurée par le droit actuel est suffisante. Par ailleurs, elle rejette toutes les propositions qui augmentent les risques

La notion de punissabilité des entreprises en vertu du droit suisse doit également être prise en compte dans cette réflexion. En effet, l'art. 102 du Code pénal suisse ne rend une entreprise punissable qu'en raison de son manque d'organisation et limite à CHF 5 millions le montant de l'amende.

Le 26 septembre 2016, le Tribunal fédéral (TF) a rendu un arrêt dans le domaine. Les Juges estiment que la non-déductibilité fiscale ne se limite pas aux amendes fiscales suisses visées par le texte de la LIFD et de la LIHD. Pour le TF, une sanction administrative à caractère pénal ne constitue pas une charge justifiée par l'usage commercial et ne serait donc pas déductible fiscalement.

En revanche, une sanction qui correspond à la restitution d'un bénéfice jugé illicite peut être déduite fiscalement.

A cela s'ajoute que le contribuable supporte le fardeau de la preuve qu'une sanction financière correspond, en tout ou en partie, à la restitution d'un bénéfice. Enfin, les coûts (et notamment les frais d'avocats) engendrés par la procédure qui a donné lieu au prononcé de la sanction financière sont entièrement déductibles fiscalement.

On peut constater que les considérants de cet arrêt rejoignent largement le projet législatif évoqué ci-dessus. Il conviendra donc de déterminer quel sort sera réservé par les Chambres fédérales à la Loi en question.

Le 21 mars 2017, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) est entrée en matière sur ce projet. Elle a estimé que, compte tenu de l'Arrêt du Tribunal fédéral précité, il est nécessaire de régler expressément le traitement des sanctions financières dans la loi afin de renforcer la sécurité juridique. Ses travaux se sont poursuivis durant le printemps 2017.

d'ordre pénal susceptibles d'affecter les banques et leurs collaborateurs ainsi que celles qui induiraient des coûts additionnels pour les établissements bancaires. L'ASB ajoute que les banques n'entendent pas endosser de responsabilité en ce qui concerne la conformité fiscale de leurs clients, n'étant pas des auxiliaires des autorités fiscales. D'autres associations ont adopté une position plus nuancée face à l'idée d'un contre-projet (Association de Banques Privées Suisses, Centre patronal), estimant qu'il revenait aux citoyens contribuables, détenteurs du secret bancaire, d'exprimer leur avis sur ce sujet touchant leurs rapports avec l'Etat.

En décembre 2016, le plénum du Conseil national s'est prononcé en faveur tant de l'Initiative "Oui à la protection de la sphère privée" que du contre-projet direct.

Il appartient désormais au Conseil des Etats de s'exprimer à ce sujet, qui sera en principe à l'ordre du jour de la session d'été 2017. Une acceptation du contre-projet par la Chambre des cantons serait d'ailleurs susceptible de conduire au retrait de l'initiative elle-même.

## ■ Au plan international

### Echange international de renseignements en matière fiscale

#### Examen par les pairs du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales et problématique de l'assistance sur la base de données volées

En juillet 2016, la Suisse a réussi l'examen par les pairs du Forum mondial en obtenant la mention de « conforme pour l'essentiel » en matière d'échange de renseignements.

Parmi les points positifs, le Forum mondial a notamment relevé l'inscription dans la Loi sur l'assistance administrative fiscale d'une exception à la notification des contribuables faisant l'objet d'une demande de renseignements et l'extension du réseau de CDI. Il a aussi salué l'augmentation des ressources en personnel dans le but de garantir une collaboration efficace.

Le Forum mondial a émis des réserves au sujet des actions au porteur, malgré les mesures déjà prises par notre pays.

A propos de l'assistance requise sur la base de données volées, il est fait référence au Message relatif à la révision de la Loi fédérale sur l'assistance administrative (LAAF) transmis au Parlement le 10 juin 2016.

Un nouveau cycle d'examens a d'ores et déjà débuté (Phase 3), étant précisé que la Suisse sera vraisemblablement évaluée en 2019. Cette analyse inclura notamment les demandes groupées, l'identification des bénéficiaires effectifs et la qualité des demandes d'assistance administrative.

Dans le cadre de ce processus, la Suisse devra remettre au Forum mondial en juillet 2017 un rapport intermédiaire présentant les mesures prises.

En lien avec l'usage de données volées dans le cadre de l'assistance internationale, il convient de mentionner deux décisions récentes du Tribunal fédéral (TF).

Dans un Arrêt du 16 février 2017, le TF a annulé un jugement du Tribunal administratif fédéral qui avait refusé que l'Administration fédérale des contributions donne suite à une demande d'assistance internationale en matière fiscale émanant de la France, au motif que celle-ci était fondée sur des données volées par une (ex)-employée d'un établissement bancaire français (en l'occurrence UBS France). Le TF a notamment considéré que les restrictions à l'entraide contenues dans la Loi sur l'assistance administrative en matière fiscale (LAAF) ne s'appliquaient qu'à des vols de données sur le territoire suisse.

Ce jugement a suscité de nombreuses réactions dans le monde politique helvétique. Certains parlementaires fédéraux réclament qu'il ne soit pas donné suite à une demande d'assistance internationale lorsque celle-ci est fondée sur des preuves obtenues de façon illicite, que celles-ci aient été récoltées en Suisse ou à l'étranger.

Le 17 mars 2017, le Tribunal fédéral a en revanche estimé que l'Administration fédérale des contributions ne peut pas accorder l'assistance administrative à la France concernant un couple de contribuables que l'autorité fiscale française a identifié grâce aux données bancaires volées à la filiale genevoise de la banque HSBC par Hervé Falciani.

#### Mise en place en Suisse du standard international pour l'échange automatique de renseignements

##### *Bref rappel historique*

En mai 2014, la Suisse a déclaré qu'elle entendait appliquer le standard élaboré par l'OCDE en matière d'échange automatique de renseignements fiscaux (EAR).

Depuis cette date, notre pays a tout mis en œuvre pour concrétiser cette volonté. Il a d'abord fallu adhérer aux différentes Conventions internationales établissant le cadre de cette collaboration puis adopter une Loi fédérale ad hoc.

Le travail législatif s'est poursuivi par le biais de la ratification d'un traité avec l'Union Européenne, entré en vigueur début 2017. En parallèle, la Confédération a mené des négociations bilatérales avec plusieurs Etats dans le but d'introduire l'EAR avec eux.

A l'issue de ces différentes démarches diplomatiques, la Suisse s'est engagée à pratiquer l'EAR avec 38 Etats et territoires à compter de 2018.

Poursuivant sur cette voie, le Département fédéral des finances a lancé deux nouvelles salves de consultations, le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et le 2 février 2017, portant sur l'introduction de l'EAR avec 21, respectivement 20 nouveaux Etats et territoires.

Parmi les pays concernés, on trouve en particulier l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Mexique, la Colombie, l'Inde, la Chine et la Russie.

Sur le principe, la Fondation Genève Place financière a exprimé un avis favorable au sujet de l'élargissement du champ de l'EAR, qui concernera, au-delà de l'UE, en particulier les pays membres de l'OCDE et du G20.

Toutefois, cette approbation ne doit pas être perçue comme un blanc-seing généralisé à destination du Gouvernement et du Parlement fédéral.

## Les précautions à prendre

- L'accès au marché

Dans l'examen des projets en question il conviendra de garder à l'esprit la nécessité d'améliorer l'accès au marché dans les Etats auxquels la Suisse accordera l'EAR. Il est en effet vital pour les intermédiaires financiers helvétiques de pouvoir offrir leurs prestations de services au domicile de leurs clients. A défaut, les risques de délocalisation de postes de travail ne sauraient être sous-estimés.

Pour l'heure, les déclarations communes signées avec plusieurs pays dans le cadre de négociations bilatérales contiennent une clause libellée de manière très vague. On évoque "l'intérêt d'aspirer à des allègements et à des améliorations des conditions cadre régissant les activités transfrontalières". Il est grand temps de concrétiser ces bonnes intentions pour lever les obstacles aux activités transfrontalières.

- L'égalité de traitement

On peut légitimement attendre du Gouvernement helvétique qu'il vérifie de manière rigoureuse, avant de transmettre une quelconque information à un Etat étranger à l'horizon 2019, que la Suisse ne fasse pas cavalier seul. Cela signifie en clair que les principales Places internationales concurrentes devront aussi adresser au pays en question les données requises. En l'absence d'une telle garantie, il tombe sous le sens que les clients choisiront les cieux les plus cléments.

Il faut donc que le Parlement inclue dans les Arrêtés fédéraux une clause d'activation prévoyant expressément le respect du principe évoqué ci-dessus.

Une parenthèse mérite d'être ouverte. En termes d'égalité de traitement, on relèvera que les Etats-Unis ont choisi de ne pas appliquer le standard de l'OCDE mais leur propre système, dénommé FATCA, qui prévoit une réciprocité limitée. Les intermédiaires financiers américains bénéficient dès lors d'un avantage compétitif non négligeable.

- La confidentialité

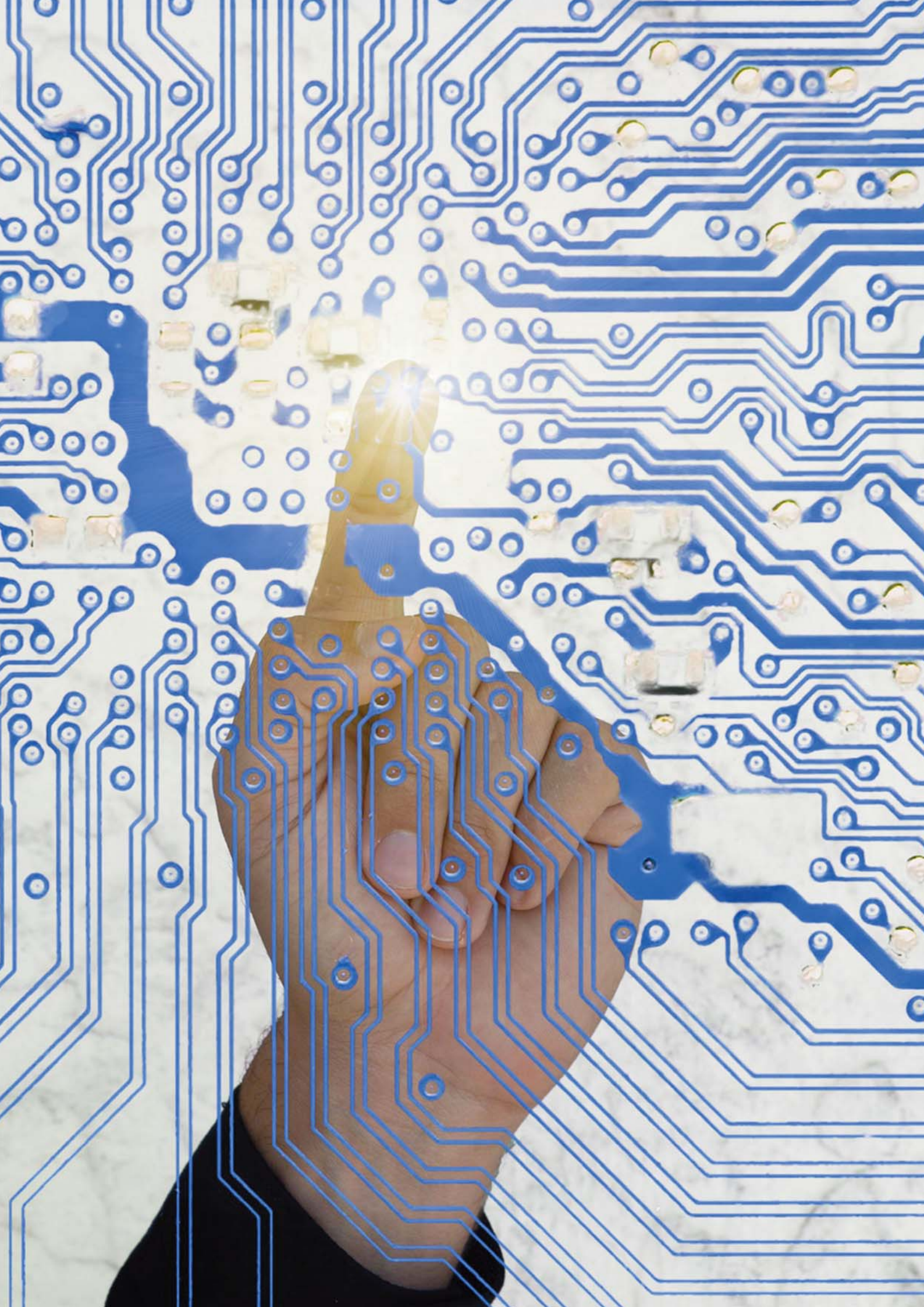
Les mêmes précautions doivent être prises en lien avec le respect du principe de la confidentialité.

En 2019, il incombera au Conseil fédéral de s'assurer, préalablement à l'envoi d'informations, que l'Etat récipiendaire ne s'est pas livré à une utilisation abusive des renseignements obtenus d'autres pays. La constatation d'une violation des règles de confidentialité devra conduire le Gouvernement helvétique à ne pas entamer le processus d'échanges de données.

Les Arrêtés ratifiés par les Chambres fédérales devront ainsi contenir une disposition spécifique prévoyant une activation de l'EAR sous réserve de ces vérifications.

Les risques inhérents à une entorse au principe de la confidentialité portant sur des informations aussi sensibles ne relèvent pas de la théorie. Dans certains pays, l'aspect fiscal est secondaire. Il en va surtout de l'intégrité physique, voire même de la vie, des clients fortunés.

**L'accès au marché, l'égalité de traitement et la confidentialité sont trois principes de l'échange automatique.**



# 4

## Communication & promotion

### ■ Relations avec les médias

Le 11 octobre 2016, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a convié les représentants des médias suisses et étrangers à sa traditionnelle conférence de presse.

Cet événement a bénéficié d'un large écho dans la presse genevoise, mais aussi auprès des médias alémaniques et internationaux. L'intérêt des journalistes s'est surtout concentré sur deux thématiques :

- l'importance de renforcer la prévisibilité et l'attractivité de notre Place que ce soit pour les clients, les entreprises (cf. p.8) ou les talents ;
- l'évolution des effectifs bancaires et des actifs sous gestion (cf. p. 5).

Ces sujets ont été respectivement présentés par Yves Mirabaud (Président) et Edouard Cuendet (Directeur). Un message commun a sous-tendu ces deux interventions : la compétitivité de notre Place n'est pas acquise. Cette prise de conscience, aussi bien des acteurs bancaires que des autorités politiques, doit conduire à l'abandon d'une forme d'insouciance. A cet égard, l'engagement déterminé des Autorités en faveur de conditions-cadres attractives demeure primordial.

Dans ce contexte, les médias ont également salué la volonté de la place financière genevoise de collaborer davantage avec son homologue zurichois sur certains dossiers.

### ■ Sondage d'opinion 2017 sur les questions bancaires actuelles

L'Association suisse des banquiers (ASB) a publié son étude bisannuelle sur l'image des banques en Suisse et les questions bancaires actuelles le 6 avril 2017. Cette enquête réalisée par l'institut M.I.S. Trend constitue une analyse unique de l'opinion publique sur le secteur bancaire.

Malgré les turbulences qu'a connues la place financière, les Suisses entretiennent une relation de confiance avec les banques. Ils reconnaissent en particulier leur solidité et leur fiabilité ainsi que l'importance de ce secteur pour la place économique helvétique. En effet, 94% estiment qu'une place financière forte est nécessaire à l'économie. Globalement, la part des opinions positives envers le secteur bancaire se situe au-dessus du niveau de 2009 qui a suivi le début de la crise financière.

Un Suisse sur deux est convaincu que la Place suisse est plus compétitive que ses principales concurrentes et jouit d'une bonne réputation à l'étranger. Une partie importante de la population (88%) considère la stabilité politique et économique de la Suisse comme un avantage compétitif. Une majorité des Suissesses et de Suisses (84%) considère que la formation dans le secteur bancaire est un élément de succès.

Pour la première fois de son existence, ce sondage s'est penché sur les FinTechs. Le peuple suisse se montre à la fois optimiste en l'avenir et conscient des risques liés aux

nouvelles technologies. 65% des personnes interrogées sont d'avis que les banques suisses feront partie des gagnants de l'évolution digitale. D'ailleurs, les plus jeunes générations (18-29 ans) sont plutôt optimistes (71%).

Pour ce qui est des dangers liés à la numérisation de la finance, 86% des personnes interrogées estiment que les risques dus à la cybercriminalité sont très ou plutôt élevés.

78% pensent que le risque de la perte de places de travail dans le domaine bancaire est réel alors que près d'un cinquième est d'un avis contraire. Les risques d'une perte du contact personnel et d'une éventuelle détérioration du service pour le client sont jugés moins élevés.

95 %

des Suisses jugent  
leur banque digne  
de confiance



## ■ Evénements

### Les Assises de la place financière

La cinquième édition de cet événement s'est tenue le 2 juin 2016 et a rassemblé plus de 360 participants issus de nombreux établissements de la Place. Yves Mirabaud, Président de la FGPF, s'est exprimé sur les enjeux du secteur bancaire et financier genevois.

Placée sous le thème des FinTechs, l'édition 2016 des Assises a proposé une intervention de Rüdiger Lobrinus, Managing Director, Multichannel Management & Digitization chez UBS SA, sur le thème "*Vue sur les FinTechs et stratégie multicanale d'UBS*".

Par ailleurs, Christian Petit, Responsable de la division Enterprise Customers chez Swisscom SA, a présenté la manière dont Swisscom intègre les FinTechs dans le processus de transformation numérique des banques.

Ces deux exposés ont suscité un débat nourri avec la salle.



© Mark Henley Photography

### Chinese-Swiss Financial Round Table

La Fondation Genève Place Financière (FGPF), en collaboration avec l'Association suisse des banquiers (ASB) et la China Banking Association, a organisé le 24 novembre 2016 à Genève la troisième édition de la "Chinese-Swiss Financial Round Table".

Après Zurich et Pékin, le choix de Genève comme ville d'accueil constitue un signal fort de la Confédération. Il symbolise l'interaction entre la Genève internationale, la Genève financière et la Genève académique et met en exergue un centre de compétence ("cluster") unique au monde.

La Table ronde a réuni des représentants à haut niveau des gouvernements chinois et suisse, des banques centrales et des régulateurs, ainsi que des chefs d'entreprise et des professionnels de la banque et de la finance pour un échange de vues sur des thèmes d'actualité. Cet événement a permis de renforcer la coordination des différentes mesures publiques et privées requises pour assurer le positionnement de la Suisse en tant que plateforme de négoce du Renminbi. Elle a également souligné l'importance du partage de l'expertise universitaire des deux pays et de la collaboration en matière de recherche et de formation, en particulier à travers la mise en œuvre d'un accord entre l'Université de Genève et l'Université de Tsinghua, présentée comme le MIT chinois.

Les 180 participants à la Table Ronde ont pu compter sur l'intervention des personnalités suivantes : le Conseiller fédéral Ueli Maurer ; l'Ambassadeur de Chine en Suisse Geng Wenbing ; le Conseiller d'Etat genevois Pierre Maudet ; l'Ambassadeur Alexander Karrer, Secrétaire d'Etat aux questions financières internationales ; Andrea Maechler, membre de la Direction générale de la BNS ; Thomas Bauer, Président de la FINMA ; Herbert Scheidt, Président de l'ASB ; Zhang Dongke, Président-adjoint de la Shanghai Stock Exchange et Christophe Landis, CEO de SIX.





## SIBOS

Organisé par le fournisseur mondial de messagerie interbancaire SWIFT, Sibos est le plus important salon financier de la planète. C'est la troisième fois après 1993 et 2007 que Genève accueille ce congrès. L'édition 2016 a eu lieu du 26 au 29 septembre et a réuni près de 8'000 participants à Palexpo, ce qui constitue un record depuis la création de Sibos en 1978.

Pour la première fois de son histoire, les organisateurs de Sibos ont décidé d'offrir au pays hôte un stand au sein du congrès. Le "Swiss fintech corner" présent sur le "Swiss Lounge" a été animé par des présentations de 24 start-up FinTech sur différentes thématiques telles que : secteur bancaire, sécurité, conformité, blockchain, big-data, etc. La mise en place de ce stand est le fruit d'un partenariat public-privé entre l'Etat de Genève, la Fondation Genève Place Financière (FGPF), AlpICT, Barclays, Temenos et la "Swiss fintech association".

La FGPF et l'Etat de Genève ont également collaboré à l'organisation d'un cocktail le 28 septembre 2016, réunissant les dirigeants des établissements bancaires de la Place et les entreprises actives dans les FinTechs.

### Forum "Economie numérique"

La deuxième édition du Forum "Economie numérique", organisé par le Canton de Genève, la Fédération des entreprises romandes (FER), la FGPF, et la Fongit, a eu lieu le 25 novembre 2016.

Le thème de cette édition fut "*Transition numérique : la blockchain et ses opportunités pour les entreprises*". La manifestation, qui s'inscrit dans la continuité d'un premier rendez-vous pris en 2015 sur le thème de la cyber sécurité, avait pour objectif une meilleure compréhension d'une technologie susceptible d'exercer une influence déterminante sur les systèmes économique, politique et social actuels.

Plus de 350 personnes, issues principalement des entreprises genevoises, y ont participé.

**65 %**

des Suisses estiment que les banques feront partie des gagnants de l'évolution numérique

## ■ Partenariats et soutiens

### Union des intérêts de la Place Financière lémanique (UIPF)

La FGPF fournit un soutien administratif et logistique à cette association à but non lucratif. L'UIPF a pour mission de :

- soutenir la place financière lémanique en mettant en évidence son impact sur l'emploi, le soutien à la consommation et sur la qualité de vie ;
- faire prendre conscience à ses membres et au grand public du rôle que joue la place financière dans l'économie cantonale et dans le financement de l'état social.

Divers événements, gratuits, sont proposés aux membres, notamment :

- L'Assemblée générale : le 10 mai 2016, Ivan Slatkine, Président de la Fédération des entreprises romandes, a tenu une conférence sur le thème "*Réforme de l'imposition des entreprises III : un enjeu capital pour Genève*".
- Une conférence-débat : cet événement annuel a eu lieu le 20 septembre 2016. Sophie Dubuis, Directrice de la maison Bucherer Genève, et Pascal Ravessoud, Secrétaire général du Conseil Culturel de la Fondation de la Haute Horlogerie, se sont exprimés sur le thème "*L'horlogerie face à ses nouveaux défis*".
- Enfin, l'UIPF propose à ses quelques 2'000 membres une dizaine de "newsletters" par année, abordant autant de sujets économiques.



### Sustainable Finance Geneva (SFG)

La FGPF soutient avec conviction depuis 2008 l'association Sustainable Finance Geneva.

Grâce à cette structure, Genève renforce sa place de leader mondial dans ce segment particulièrement novateur.

Plateforme incontournable de la finance durable en Suisse romande, cette association facilite non seulement l'échange entre tous les acteurs de l'écosystème romand, mais s'applique également à promouvoir la place financière genevoise ainsi que ses acteurs et experts.

SFG se concentre principalement sur le thème de l'innovation financière dans le secteur de la finance durable.

Avec la digitalisation, l'offre se multiplie et se diversifie grâce à des innovations dans les secteurs de l'impact investing, de la recherche ESG ("Environmental, Social and Governance"), ou dans l'engagement actionnarial.

sustainable  
finance geneva

# 5

## Formation

### ■ Favoriser l'excellence

La place financière genevoise est une place internationale. Elle peut s'enorgueillir de regrouper des activités très variées allant de la banque de détail au commerce de matières premières en passant par la gestion de fortune. Cette variété lui permet d'atteindre une taille critique et de bénéficier d'une grande notoriété. Pour pouvoir se mesurer à ses concurrentes, elle n'a qu'une voie possible : celle de la spécialisation et de l'innovation. Ceci implique une qualité sans faille que seuls des collaborateurs bien formés sont à même de livrer.

C'est pourquoi la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a inscrit la formation très haut dans la liste de ses priorités. Même si elle ne joue pas elle-même le rôle de formateur, elle veille à ce que l'offre réponde aux exigences concrètes du terrain avec l'aide de ses deux commissions de formation (la Commission stratégique des compétences bancaires et la Commission technique RH / F). Par ce biais, elle couvre un large spectre : de l'apprentissage à la recherche fondamentale.

### Formation universitaire : la concrétisation d'un partenariat public-privé

#### Création du Geneva Institute for Wealth Management

Cette fondation de droit privé sans but lucratif, créée par l'Université de Genève, le Geneva Financial Research Institute (GFRI) et la Fondation Genève Place Financière, a vu le jour en septembre 2016.

Elle a pour but de promouvoir l'enseignement post-gradué, la formation continue, la recherche et le transfert de connaissances en gestion de patrimoine et dans les domaines connexes. Sa vocation est tout autant suisse qu'internationale. La Fondation pourra notamment agir en tant que plateforme d'échange entre partenaires publics et privés sur des thématiques liées à la gestion de patrimoine. Elle participe à la promotion et au développement de la place financière Suisse comme un pôle d'excellence dans la gestion de patrimoine.



### Soutien au Geneva Financial Research Institute (GFRI)

Les recherches menées par cet institut sont multidisciplinaires et encouragent les synergies entre la Geneva School of Economics Management (GSEM) et les facultés de droit, psychologie et sciences de l'éducation.

La FGPF décerne chaque année le Prix Genève Place Financière pour la meilleure moyenne du Master en Gestion de patrimoine, et parraine les "Finance Seminar Series" tout au long de l'année universitaire. Monsieur Hayssam Sabra est le lauréat 2016 grâce à son mémoire intitulé "*Currency Management Methods for International Portfolios*".

### Participation au Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB)

Depuis près de 30 ans, l'ISFB joue un rôle majeur dans le développement des compétences et le maintien de la compétitivité de la place financière genevoise.

La Fondation Genève Place Financière y participe activement grâce à la présence de Michel Juvet à la présidence et de Blaise Goetschin à la vice-présidence. Edouard Cuendet, Directeur de la FGPF, est également membre du Conseil de cet institut.

## Formation continue : une responsabilité entrepreneuriale

Le fait de recruter les meilleurs talents ne suffit pas pour assurer le succès d'un établissement bancaire ou financier. L'excellence est une notion qui se cultive tout au long d'une carrière.

La formation continue permet de maintenir à jour les connaissances des collaboratrices et des collaborateurs.

Elle peut prendre les formes les plus diverses : formation dans des instituts spécialisés ou en interne, en cours ex cathedra ou par e-learning.

Toutefois une tendance claire se dégage : l'industrie attend des formations courtes, souvent à la carte, qui font appel à des formateurs issus du terrain, mieux au fait des nouvelles technologies et des réglementations en vigueur et à venir.

## ■ Choisir un métier

La FGPF, à travers notamment son site internet, a pour vocation d'être un relais d'informations proactif sur les formations et les métiers dans les secteurs bancaire et financier.

Dans ce but, la Fondation développe des supports didactiques destinés aux responsables RH et formation, au personnel bancaire désireux de se perfectionner, ainsi qu'à toute personne souhaitant entamer une carrière bancaire. De plus, elle participe à des événements destinés à présenter les métiers et les formations bancaires.

### Promotion de l'apprentissage dans les Cycles d'orientation genevois

La filière de l'apprentissage constitue l'une des clés du succès de l'économie suisse. Afin de valoriser cette formation, la Fondation Genève Place Financière participe depuis plusieurs années à la Cité des Métiers.

Depuis 2016, elle a décidé de faire un pas supplémentaire en allant présenter le secteur bancaire, ses métiers et ses formations directement dans les écoles. En collaboration avec "Go Apprentissage", projet pilote financé par la Confédération et soutenu par les partenaires de la formation professionnelle, des représentants des établissements bancaires ont été à la rencontre des élèves de 11e année des Cycles d'orientation genevois de Drize, du Foron et du Renard. L'objectif est de motiver les jeunes à choisir cette voie en leur donnant des outils pour dynamiser leur CV, en proposant des simulations d'entretiens et en leur permettant de dialoguer avec des apprentis.

Un sondage réalisé par la FGPF auprès des banques genevoises a montré que, globalement, plus de 90% des apprentissages débouchent sur une place de travail fixe. Or à Genève seuls 5% des élèves quittant le Cycle d'orientation empruntent directement cette voie. Cette formation mérite donc d'être mieux valorisée.

 **Les métiers de la banque par l'apprentissage, c'est possible !**

#### EVÉNEMENT

##### Zoom métiers Banque et Finance 2016

Organisé par l'Office de l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), les Zooms Métier invitent des professionnels et des apprentis à présenter leur métier et à répondre aux questions des jeunes visiteurs.

La FGPF y participe traditionnellement pour représenter le secteur bancaire et financier.

## Cartes des formations



Le secteur financier offre un univers varié et de multiples opportunités professionnelles. Il n'est pas toujours facile de choisir la filière de formation correspondant à ses envies et au métier envisagé.

Afin d'offrir une vision plus claire, la FGPF publie des cartes de formation, selon les thématiques suivantes :

- Economie et finance
- Gestion
- Opérations bancaires
- Compliance, juridique, Fiscalité et comptabilité
- Négoce international de matières premières

Ces cartes répertorient les formations certifiantes et diplômantes selon trois filières de formation : études supérieures à plein temps, études supérieures en emploi, et formation continue.

## Référentiels de compétences

La Fondation Genève Place Financière est la seule entité à Genève à établir des référentiels de compétences des métiers bancaires. A cet effet, elle fait appel aux spécialistes métiers des établissements bancaires de la Place.

Les membres de la Commission technique Ressources Humaines et Formation de la FGPF font office de relais auprès des banques.

La FGPF publie des référentiels de compétences pour les métiers suivants :

- Assistant(e) de gestion
- Collaborateur(trice) compliance
- Collaborateur(trice) fichier clients
- Conseiller(ère) clientèle commerciale
- Employé(e) de banque "back office"
- Gérant(e) de fortune
- Relationship manager en commodity trade finance
- Portfolio manager
- Spécialiste en gestion des risques
- Spécialiste Crédits documentaires

# 6

## Conseil

La Fondation Genève Place Financière, créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, a pour objectif de favoriser le développement et le rayonnement de la place financière lémanique. Conduisant son action au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la Place, son Conseil se veut représentatif de la diversité de cette dernière.

### Banques commerciales et de gestion

Yves Mirabaud *	Président du Conseil d'Administration, Mirabaud & Cie SA
(Président)	
Marc Pictet *	Associé-gérant, Banque Pictet & Cie SA
(Vice-Président)	
Christophe Hentsch	Associé-gérant, Banque Lombard Odier & Cie SA
Guy de Picciotto *	Président du Comité exécutif, Union Bancaire Privée, UBP SA

### Banques cantonales

Blaise Goetschin *	Président de la Direction générale, Banque Cantonale de Genève
Pascal Kiener	Président de la Direction générale, Banque Cantonale Vaudoise

### Grandes banques

Jean-François Beausoleil *	Directeur régional Genève, Group managing Director, UBS SA
Pascal Besnard *	Responsable région Genève, Managing Director, Credit Suisse (Suisse) SA

### Banques en mains étrangères

Benoit Dumont *	Président du Conseil d'Administration, JP Morgan (Suisse) SA
Franco Morra	Président Directeur Général, HSBC Private Bank (Suisse) SA

### Partenaires

Robert-Philippe Bloch	Président de l'Association vaudoise des banques
Pierre Bongard (jusqu'au 07.04.2017)	Ancien Président de l'Ordre Genevois d'EXPERT Suisse
Xavier Oberson	Avocat chez Oberson Abels SA
Michel Juvet	Associé-gérant, Bordier & Cie, Président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire et de la Commission stratégique des compétences bancaires de la FGPF
Jacques-Olivier Thomann * (jusqu'au 31.12.2016)	Ancien Président de la Swiss Trading & Shipping Association (STSA)
André Tinguely (depuis le 07.04.2017)	Président de l'Ordre Genevois d'EXPERT Suisse

# 7

## Secrétariat

Le Secrétariat assure la bonne exécution des axes prioritaires définis par le Conseil.

### Direction, comptabilité et administration générale

Edouard Cuendet            Directeur  
Martine Haeuw            Assistante

### Communication

Chantal Bourquin            Responsable, Membre de la direction

### Promotion et formation

Sandrine Lamielle            Cheffe de projet

### Services généraux

Emmanuel Barciella            Responsable

## SURVEILLANCE FINANCIÈRE

- Les fonds de la Fondation Genève Place Financière sont gérés par UBS SA.
- La comptabilité est tenue par la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER), Genève.
- L'organe de révision est la société Verifid SA, Genève.
- Les comptes 2016 ont été approuvés lors de la séance du Conseil du 7 avril 2017.
- La Fondation Genève Place Financière est une fondation reconnue d'utilité publique.
- La Fondation Genève Place Financière est soumise à la supervision de l'Autorité cantonale de surveillances des fondations et des institutions de prévoyance, Genève.

## REPRÉSENTATIONS EXTERNES

La Fondation Genève Place Financière siège dans de nombreuses commissions ou conseils externes, notamment :

- La commission "Retail banking" de l'Association suisse des banquiers
- Le groupe de travail "Public affairs" de l'Association suisse des banquiers
- Le Conseil de Fondation de Genève Tourisme & Congrès
- La Commission stratégique de la Promotion économique
- Le Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire
- Le Groupe de coordination des activités promotionnelles de Genève



# 8

## Commissions permanentes

### ■ Commission stratégique des compétences bancaires

La Commission stratégique, composée de membres de la Direction d'établissements bancaires de la place financière lémanique, est l'organe de réflexion stratégique de la Fondation Genève place Financière (FGPF) en matière de formation. Cette commission se réunit notamment pour :

- élaborer des stratégies pour le développement des compétences bancaires de la Place lémanique ;
- promouvoir ses actions et ses supports en Suisse romande ;
- collaborer avec la Commission Formation de l'Association suisse des banquiers (ASB) ;
- rencontrer à intervalle régulier le Chef du Département de l'Instruction Publique (DIP) et ses principaux collaborateurs en charge des dossiers de formation continue ;
- approuver les projets d'actions de formation de la FGPF et valider leur bonne exécution ;
- valider et modifier le règlement relatif à l'accréditation par la FGPF des formations financières et bancaires, et à la reconnaissance cantonale de titres du DIP.

#### Les membres sont :

Michel Juvet  
(Président)

Bordier & Cie,  
Président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire

Jean-Luc de Buman  
(Vice-Président)

SGS SA

Anita Belitz-Krasniqi

Swiss Finance Institute

Roger Bommer

Banque Lombard Odier & Cie SA

Edouard Comment (jusqu'au 31.12.2016)

Union Bancaire Privée, UBP SA

Christian Scherrer (depuis le 01.01.2017)

Union Bancaire Privée, UBP SA

Edouard Cuendet

Fondation Genève Place Financière

Christian Donzé

Banque Cantonale Vaudoise

Dominique Fasel

Association vaudoise des banques

Christophe Andreani

BNP Paribas (Suisse) SA

Alastair Coull

Banque Pictet & Cie SA

Joan Merino

UBS SA

Olivier Mooser

Groupe Raiffeisen

Vincent Nicole

Credit Suisse (Suisse) SA

## ■ Commission technique RH / Formation

La Commission technique RH / F est composée de Responsables Ressources Humaines et Formation d'établissements bancaires de la place financière lémanique. C'est un groupe consultatif qui exprime les besoins en formation bancaire et financière.

Cette commission se réunit notamment pour :

- orienter sur les besoins et les attentes des établissements bancaires en matière de formation ;
- vérifier le contenu des référentiels de compétences établis par les spécialistes métiers ;
- vérifier des demandes d'accréditation de formations financières et bancaires, et à la demande du Département de l'instruction publique, préavis des demandes de reconnaissance cantonale de titre ;
- proposer des projets d'action à la Commission stratégique, ou répondre aux sollicitations de cette dernière.

Les membres sont :

Edouard Cuendet (Président)	Fondation Genève Place Financière
Mathieu Bischof	CA Indosuez (Suisse) SA
Christian Brunet	UBS SA
David Detrey	Banque Pictet & Cie SA
Maryse Gabbay	Credit Suisse (Suisse) SA
Antoni Gori	Banque Cantonale Vaudoise
Ofra Hazanov	Edmond de Rothschild (Suisse) SA
Romaine Jordan	Banque cantonale de Genève
Tony Quilleret	Union Bancaire Privée, UBP SA
Fabien Smadja	Mirabaud & Cie SA

## ■ Commission des papiers-valeurs et dérivés

La Commission des papiers-valeurs et dérivés représente les membres romands de la Bourse suisse au sein de la commission des papiers-valeurs de Zurich. La Commission débat notamment des règles de trading, des réglementations, des directives, des nouvelles versions informatiques, ainsi que des orientations stratégiques de la SIX Swiss Exchange.

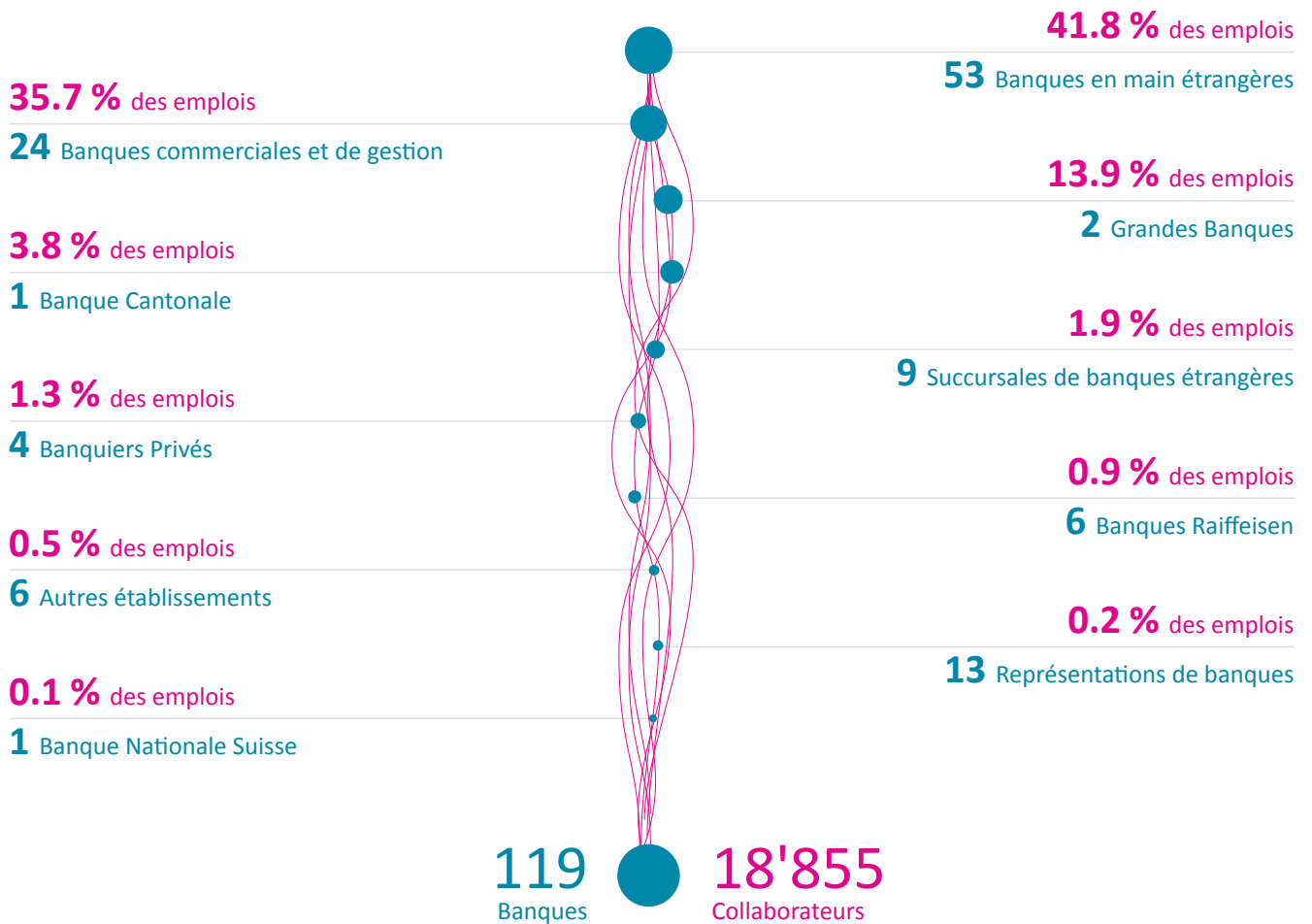
Les membres sont :

Gery Brodier	Edmond de Rothschild (Suisse) SA
Xavier Gende	Banque Pictet & Cie SA
Claude Magnin	Banque Lombard Odier & Cie SA
Jean-Nicolas Muff	Banque Cantonale Vaudoise
Alexander Neil	EFG Bank
Pierre-Yves Piccand	Banque Cantonale de Genève
Robert-Wells Quinlan	Union Bancaire Privée, UBP SA

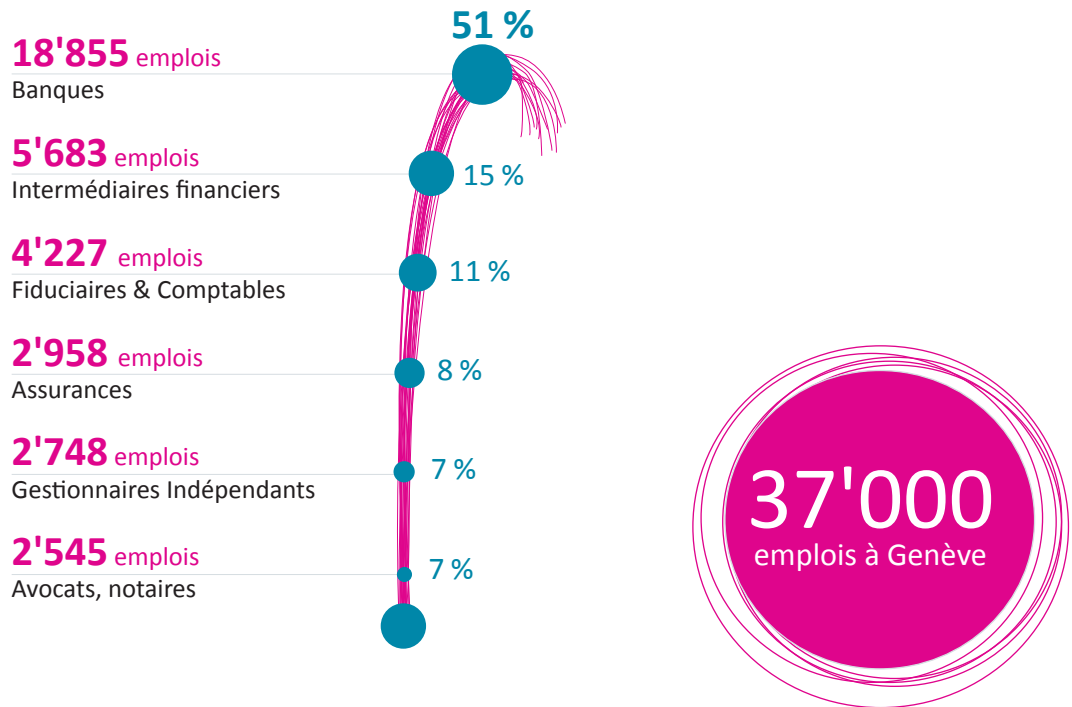
# 9

## La place financière genevoise en chiffres

### ■ Les banques de Genève

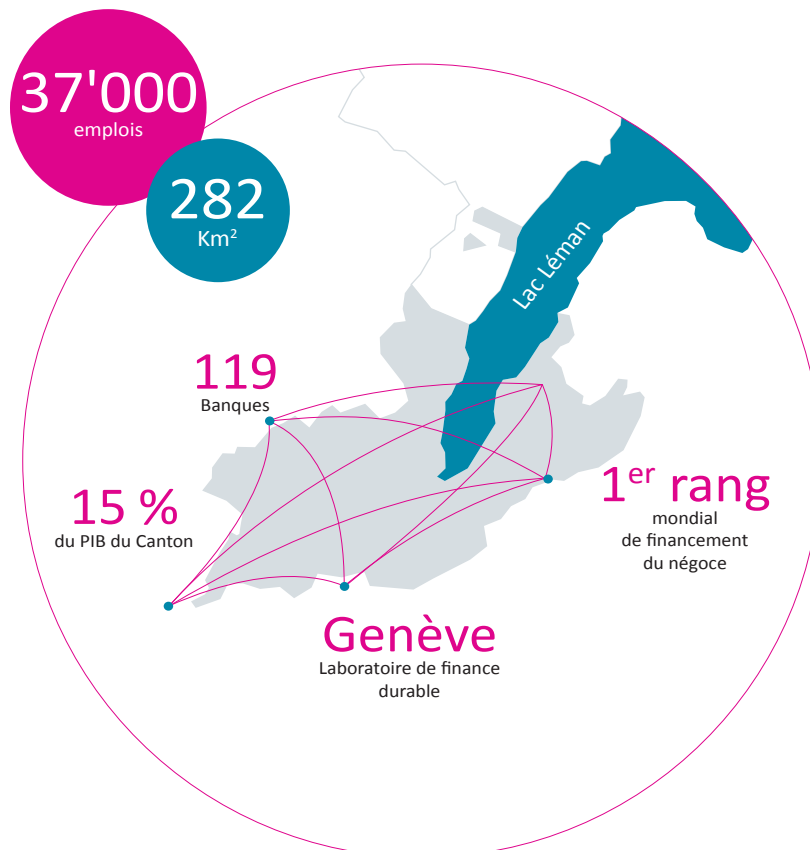


## ■ Les emplois de la place financière genevoise

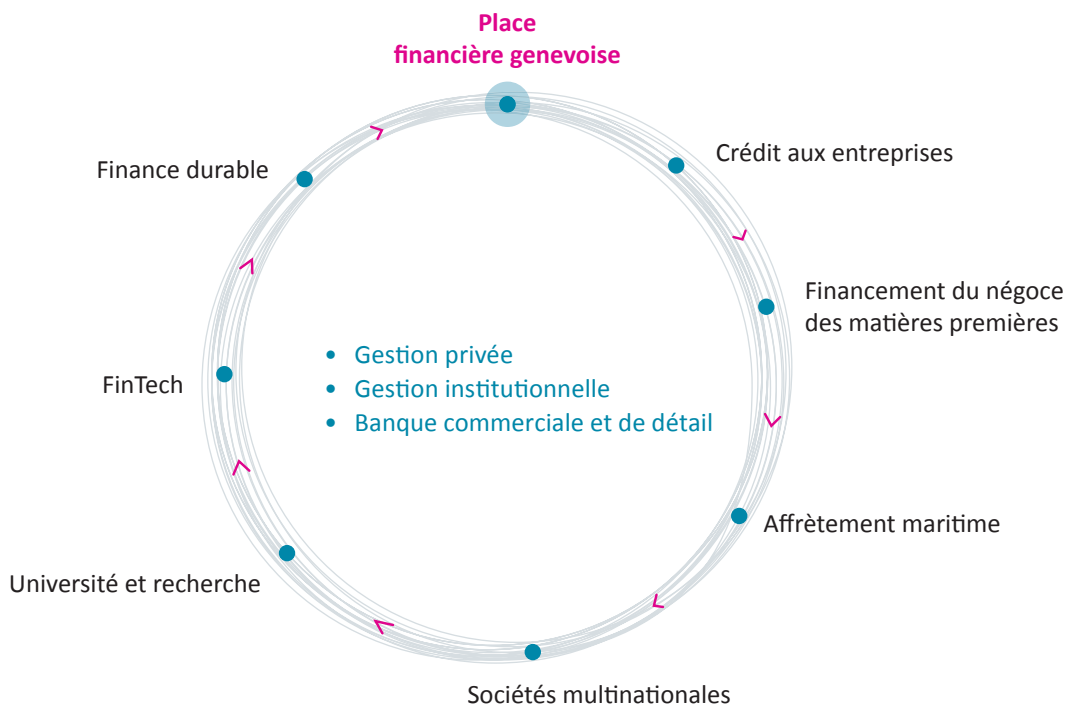


Sources : BNS ; FINMA, REG - Répertoire des Entreprises du canton de Genève - septembre 2015

## ■ La place financière genevoise



## ■ L'effet cluster



Héritière d'une tradition remontant à plus de 500 ans et fondée sur une éthique rigoureuse, la place financière genevoise jouit d'un rayonnement international. Avec la présence d'activités telles que l'affrètement maritime et la surveillance, Genève bénéficie d'un centre de compétences et d'un "cluster" uniques au monde. La gestion de fortune permet notamment d'assurer le substrat nécessaire au financement du négoce de matières premières et aux crédits. Ceux-ci favorisent le développement d'autres services comme l'affrètement maritime et l'inspection. Ces derniers contribuent, à leur tour, à attirer de nombreuses sociétés multinationales. Enfin, cette chaîne de valeurs unique renforce la qualité des universités et de la recherche et fait de Genève un acteur incontournable de la finance durable.



## Impressum

### Rédaction

Fondation Genève Place Financière

### Photographies

Fondation Genève Place Financière

### Graphisme

François Dumas, DREAMaxes, Genève

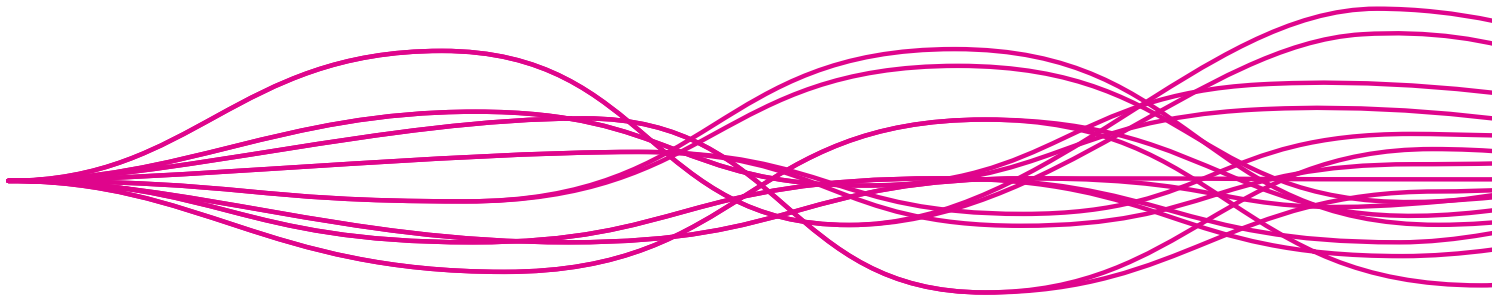
### Traduction anglaise

Viviane Lowe, Translation + training, Versoix  
Interserv SA, Lausanne

### Impression

Imprimerie Lenzi, Genève

Le rapport annuel 2016 est également disponible en français et en anglais sur  
[www.geneve-finance.ch](http://www.geneve-finance.ch)



**Fondation Genève Place Financière**

Chemin Rieu 17  
CH - 1208 Genève

T +41 (0)22 849 19 19  
F +41 (0)22 849 19 20

[www.geneve-finance.ch](http://www.geneve-finance.ch)  
[info@geneve-finance.ch](mailto:info@geneve-finance.ch)